



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT N° 2020.06.201

Auteurs Benno Meichtry, CVPO
Coauteurs Daniel Garbely (suppl.), Guido Walker et Reinhard Imboden, CVPO
Objet Gêrontechnologie
Date 18.06.2020
Numéro 2020.06.201

Pour les Valaisannes et les Valaisans, il est important de pouvoir rester chez eux le plus longtemps possible. Fort de ce constat, le canton est conscient de l'importance que revêtent les nouvelles technologies dans ce domaine.

C'est pourquoi il a chargé les centres médico-sociaux (CMS) de prendre en compte ces technologies ainsi que les aspects qui y sont liés dans l'accomplissement de leurs tâches. Dans les faits, ce sont ces établissements qui ont le plus de contacts avec les personnes âgées vivant à domicile.

Il est clairement indiqué dans le mandat de prestations des CMS que ceux-ci doivent sensibiliser leur personnel aux nouvelles technologies et le former à leur utilisation, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la mobilité, de l'autonomie et de la communication en lien avec les personnes âgées. Ils doivent également promouvoir leur utilisation. Il leur incombe en outre d'informer à ce sujet leurs clientes et clients ainsi que leurs proches.

Le développement constant de ces technologies nécessite cependant que les CMS renforcent les prestations qu'ils offrent dans ce domaine. Dans la mesure où ce mandat existe déjà pour les CMS, il convient que celui-ci soit étendu, afin qu'il puisse couvrir tous les aspects qui y sont liés.

Il est recommandé d'accepter le postulat.

Conséquences au niveau de l'administration:	aucune
Conséquences au niveau des finances:	aucune
Conséquences au niveau du personnel (EPT):	aucune
Conséquences au niveau de la RPT:	aucune

Lieu, date: Sion, le 10 février 2021